

**LETTRE DE LA VILLE DE TERREBONNE  
DATÉE DU 10 AVRIL 2018**





# Terrebonne

## DIRECTION GÉNÉRALE

775 rue St-Jean-Baptiste  
Terrebonne, Québec  
J6W 1B5

Le 10 avril 2018

### PAR COURRIER POSTAL

Monsieur Martin Perrier  
Directeur du réseau de distribution des Laurentides  
Hydro-Québec  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Objet : Acte du rapport *Étude de faisabilité pour la traverse du boulevard des Entreprises par technique sans tranchée*

---

Monsieur,

Nous avons pris acte du rapport préparé par la société d'ingénierie mandatée par Hydro-Québec intitulé *Étude de faisabilité pour la traverse du boulevard des Entreprises par technique sans tranchée*.

Comme vous le savez, dans le cadre des rencontres de coordinations de nos travaux respectifs, la Ville a informé Hydro-Québec à plusieurs reprises, et ce, plusieurs mois à l'avance, de ses travaux de pavage du boulevard des Entreprises sachant que vous deviez traverser ce même boulevard dans le cadre de vos travaux du poste Judith-Jasmin. Hors, force est d'admettre que la coordination établie n'a pas été respectée ; ce qui nous plonge au cœur du présent conflit.

La Ville de Terrebonne est responsable de ses travaux et ne peut être tenue responsable de vous accorder le droit de revenir excaver dans la chaussée neuve. La Ville a une obligation de rigueur et de transparence vis-à-vis de ses citoyens et de son image publique. En vous accordant l'autorisation de creuser dans le pavage neuf, la Ville prend l'entière responsabilité de la situation ; ce qui va à l'encontre de cette obligation.

Nous sommes en accord avec la technique proposée dans votre étude de faisabilité, mais veuillez noter que nous ne pouvons en assumer les frais.

Vous remerciant pour votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Daniel Sauriol

DS/al

c.c. Nicolas Dufour, chef du Cabinet du maire  
Stéphane Larivée, directeur adjoint du Génie et des projets spéciaux